

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME  
COMITÉ RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE**

<b>RÉUNION DE BUREAU DU 21 MAI 2024</b>
---

Membres présents :	MM. ESNAULT Jean-Claude TESSIER Francis JOLIVET Joël	Président Trésorier Général Vice-président, Co-Président du Maine-et-Loire
Membres excusés :	MM. ALBERT Michel DANIEL Alain DOUET Christian LAMBERT Philippe	Vice-président, Président de la Vendée Vice-président, Président de la Loire-Atlantique Vice-Président, Président de la Mayenne Secrétaire Général
Invités :	MM. DUPLOYER Benoit PONIER Lilian VERGEREAU Romain	Manager Technique Territorial Co-Président du Maine-et-Loire Responsable des services

La séance est ouverte à 19 h 00.

## **I ACCUEIL DES PERSONNES PRÉSENTES**

Le Président souhaite, tout d'abord, la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence pour cette deuxième réunion de l'année. Il excuse les membres du Bureau absents l'ayant averti de leur impossibilité d'être présents lors de cette séance.

Il indique que Mme Coralie MENARD, membre de l'association « Vélo Sport Couëronnais » est invitée en début de réunion afin que celle-ci puisse présenter le Trophée des Sprinters 2024, épreuve sur Piste qui se déroulera sur le Vélodrome de Couëron, le samedi 14 septembre prochain (27<sup>ème</sup> édition). Comme chaque année, on y retrouve parmi les engagés certains athlètes de niveau international, précisant que l'an passé Mme Mathilde GROS, sprinteuse de l'équipe de France, était l'une des têtes d'affiche de cette journée. Elle indique que le VS Couëronnais souhaite que le Trophée des Sprinters soit davantage festif, elle a pour objectif de développer le village partenaires pour la prochaine édition.

Après une présentation d'une vingtaine de minutes, Mme MENARD souhaite savoir si le Comité Régional pourrait mettre en avant cet événement auprès des licenciés et des clubs par l'intermédiaire de ses réseaux sociaux. De plus, elle sollicite le Comité Régional sur une mise à disposition du stand « Défi un Champion » avec des éducateurs afin que le Comité Régional puisse être présent dans l'enceinte du vélodrome.

Après échanges, le Comité Régional est favorable à accompagner cet événement unique sur la région. Une visio en présence de Mmes Amélie LIBEAU, Angelina ROBIC et M. Romain VERGEREAU est à positionner avec les organisateurs afin de déterminer précisément les actions de communication et d'animation.

## **II INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **➤ *Conseil National des Présidents de Régions des 17 et 18 mai 2024***

Le Président revient sur les sujets importants abordés lors de ce Conseil National des Présidents de Régions. Tout d'abord, il explique que des évolutions informatiques sont en cours notamment sur l'engagement des coureurs aux épreuves, puisqu'il faut désormais utiliser l'Espace Club au lieu de MAJ.

De plus, les statistiques des licences établies par M. Pierre de LA VILLEMARQUÉ pourront être extraites directement par les services administratifs des Comité Régionaux en utilisant CicleWeb.

Concernant les fédérations affinitaires, le Président rappelle que les clubs qui détiennent une double ou triple affiliation, leurs adhérents devront être obligatoirement licenciés au sein de la Fédération délégataire (F.F.C.). Les personnes présentes lors de réunions se sont toutefois interrogées sur la manière de contrôler cette directive du Code du Sport.

M. Francis TESSIER explique que lors des prochaines Assemblées Départementales, les élus présents devront communiquer à ce sujet en direction des dirigeants de clubs.

➤ **Commission Régionale ANS 2024**

M. VERGEREAU informe que la Commission Régionale ANS s'est réunie le 3 mai dernier afin d'émettre les avis sur les demandes de subventions provenant des clubs. Il rappelle que l'ANS subventionne uniquement les actions de développement des clubs en lien avec le Plan Fédéral 2021-2024 « Tous en selle pour 2024 » (Savoir Rouler A Vélo, Ecole Française de Cyclisme, Cyclisme Santé, Animations pour tous...).

La Commission est composée de Mmes Amélie LIBEAU, Céline VIGNOLET et de MM. DUPLOYER, TESSIER, VERGEREAU. Lors de cette réunion, 29 dossiers ont été étudiés (33 en 2023) issus de 11 clubs différents (14 en 2023) : Loire-Atlantique (6), Maine-et-Loire (1), Mayenne (1), Sarthe (1), Vendée (2). Les montants accordés seront communiqués par la Fédération au cours du mois de juin.

➤ **Bilan Trophée Régional des Jeunes Cyclistes**

Tout d'abord, le Président remercie les salariés du Comité Régional d'avoir eu l'idée, puis de s'être mobilisés, pour réussir l'organisation du Trophée Régional des Jeunes Cyclistes. Il informe qu'il y a eu 281 engagés provenant de 38 clubs de la Région, soit un maintien des effectifs par rapport à l'édition précédente. La victoire est revenue au SCO Cyclisme Angers 49 devant le VC Chantonnois et l'US Pontchâtelaine. Pour 2025, le Trophée Régional se déroulera dans le Maine-et-Loire.

M. VERGEREAU remercie M. Patrick HALGAND pour son engagement et sa disponibilité durant ce projet. Il indique que cela était un très beau défi de pouvoir rassembler les licenciés, les familles et les éducateurs au siège du Comité Régional. Il explique avoir eu de très bons retours de clubs sur la qualité de l'organisation.

Le Président ajoute que c'était une très bonne initiative car cela a permis aux jeunes licenciés ainsi qu'aux parents, et probablement à plusieurs éducateurs de découvrir le siège du Comité Régional.

➤ **Réunion Championnat de France Route Elite 2025**

Le Président informe s'être déplacé dernièrement à une réunion aux Herbiers (85) dans le cadre du Championnat de France Route Elite 2025 qui se déroulera sur les terres herbretaises. Il explique que M. Thomas VOECKLER était présent afin de donner son avis sur les différents parcours envisagés.

M. Benoit DUPLOYER souhaite connaître le lieu de prochain Championnat de France de l'Avenir. Le Président indique qu'à ce jour, celui-ci n'est pas encore connu.

➤ **Tour BPCO Saumur/Saumur**

La B.P.C.O (Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive) constitue une maladie respiratoire chronique caractérisée par un rétrécissement des voies respiratoires.

Le Président informe que le Tour B.P.C.O sous assistance respiratoire représente un événement majeur dans le domaine du Sport Santé. Plusieurs étapes du Tour sont au programme dont une en région Pays de la Loire, le 19 juin prochain, au départ de Saumur. Il indique qu'une reconnaissance de l'étape angevine a eu lieu le 24 avril dernier en présence de l'équipe B.P.C.O. M. Alain MONNIER conduisait un véhicule du Comité Régional pour assurer la protection des coureurs, accompagnés des motards du M.A.S.C.

M. VERGEREAU indique avoir eu par téléphone, M. Philippe PONCET, représentant de l'association B.P.C.O. La F.F.C. est partenaire de l'évènement et M. PONCET souhaite que le Comité Régional mobilise ses licenciés afin qu'ils puissent venir parcourir l'étape parmi eux. Une communication par mail sera effectuée vers les clubs en ce sens, ainsi que par les réseaux sociaux du Comité Régional et ceux du Comité Départemental du Maine-et-Loire.

#### ➤ *Formations fédérales pilotes motos*

M. VERGEREAU annonce avoir reçu, le 14 mai dernier, au Comité Régional, les 4 futurs « animateurs formateurs » qui seront chargés d'assurer les formations fédérales « Pilote moto niveau 2 ». Il s'agit de : MM. Anthony ABBE, Laurent BARANGER, Marc MONSIMIER et Gérard PAGEAU. Ils sont tous les 4 membres d'une association de sécurité de motards.

L'ensemble des Comités Régionaux devra mettre en place ces formations à destination de leurs licenciés ayant une licence Assistance Organisation - Motard. Il explique que les stagiaires devront, au préalable, suivre une formation en ligne de « Pilote moto niveau 1 » (7 h 00) <https://inf.fcc.fr/choisir-sa-formation/formations-federales/pilote-moto-niveau-1/>, avant de s'inscrire à cette formation en présentiel. Celles-ci devraient se dérouler à Nantes et Angers et sur un format entièrement théorique. Une session de formation pourra accueillir jusqu'à 20 stagiaires maximum.

Trois dates ont été programmées à partir du mois d'octobre prochain. Il indique qu'il a prévu, prochainement, de solliciter M. Nicolas ROUGEON, Président de la Commission Nationale de Sécurité, afin d'éclaircir certains points organisationnels et financiers liées à ces formations.

### **III ATTRIBUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE 2024**

Pour rappel, lors du Comité Directeur du 23 mars dernier, les membres du Comité Directeur ont donné pouvoir au Bureau afin que celui-ci valide l'attribution de l'Assemblée Générale Régionale 2024 lors de sa session du mois de mai prochain.

Sur proposition du Comité Départemental de la Sarthe, les membres du Bureau valident, à l'unanimité des membres présents, l'attribution de l'organisation au club du Brette Sportif sur la commune de Parigné-l'Évêque (72). L'Assemblée Générale Régionale électorale se tiendra donc le samedi 30 novembre 2024.

Le Président indique que les élus et les salariés du Comité Régional pourront disposer d'un hébergement à proximité de Parigné-l'Évêque.

M. TESSIER suggère d'avancer l'heure de l'Assemblée Générale à 13 h 00 au lieu de 14 h 00 car avec les différents votes, celle-ci devrait prendre davantage de temps qu'une assemblée classique.

Cette disposition est éventuellement retenue afin de ne pas finir trop tard l'Assemblée Générale Régionale.

Le Président demande à intégrer, en annexe, le communiqué fédéral sur les modalités de désignations des délégués départementaux et régionaux à l'Assemblée Fédérale 2024.

Il indique que, pour le Comité Régional des Pays de la Loire, ce seront les mêmes délégués que ceux de l'Assemblée Fédérale 2023 car l'Assemblée Générale Régionale du Comité Régional s'est déroulée après le 14 décembre 2023, soit moins d'un an par rapport à la date de l'Assemblée Générale Fédérale 2024.

### **IV POINT SUR LES LICENCES**

M. VERGEREAU commente le tableau sur le suivi des licences au 21 mai 2024. Au 16 mai 2023, le nombre total des licences valides s'établissait à 9 323 unités contre 9 189 au 21 mai 2024, soit une baisse de 134 unités. Le seul département en positif est le Maine-et-Loire qui affiche une augmentation de + 30 licenciés par rapport à 2023.

Le détail, par département et par discipline, est le suivant :

Département	Licences au 21/05/24	Licences au 16/05/23	Ecart	Pour mémoire au 30/09/23
Loire Atlantique	3 020	3 106	- 86	3 092
Maine et Loire	1 780	1 750	30	1 764
Mayenne	1 206	1 239	- 33	1 247
Sarthe	1 132	1 167	- 35	1 180
Vendée	2 051	2 061	- 10	2 073
<b>TOTAUX</b>	<b>9 189</b>	<b>9 323</b>	<b>- 134</b>	<b>9 356</b>

Par option, nous obtenons :

Discipline	Licences au 21/05/24	Licences au 16/05/23	Ecart	Pour mémoire au 30/09/23
Cyclisme traditionnel	6 146	6 182	- 36	6 220
VTT	1 348	1 396	- 48	1 394
BMX	1 616	1 679	- 63	1 678
Free-Style	26	33	- 7	33
Vélo couché	1	2	- 1	0
Cyclisme en salle	7	4	3	4
Pump Track	2	1	1	1
VAE	3	6	- 3	6
E-Cycling	4	5	- 1	5
Gravel	36	15	21	15
<b>TOTAUX</b>	<b>9 189</b>	<b>9 323</b>	<b>- 134</b>	<b>9 356</b>

M. VERGEREAU précise que le BMX est le plus impacté par cette diminution de licenciés, représentant presque 50 % de cette perte.

Le Président estime que le nombre de licenciés peut augmenter à l'avenir avec l'arrivée du Gravel.

M. VERGEREAU suggère que pour le prochain projet associatif du Comité Régional puisse porter des réflexions sur l'organisation des Championnats Régionaux Gravel et E-Cycling car plusieurs Comités Régionaux se sont d'ores et déjà positionnés sur ces deux disciplines en pleine essor.

M. DUPLOYER annonce que le Club de St Nazaire BMX serait favorable à l'organisation d'un Championnat Régional de Pumptrack, suite à la dotation de ce nouvel équipement sur la ville.

## V POINT SUR LA TRÉSORERIE AU 31 MARS 2024

Le Trésorier Général présente la situation comptable arrêtée au 31 mars 2024 (cf. annexe Finances).

Dans un premier temps, il commente les produits qui s'élèvent à 353 009 € (46,29 % du budget) au 31 mars 2024 contre 373 121 € (53,06 % du budget) au 31 mars 2023, soit une différence négative de - 20 112 €.

De leur côté, les charges se chiffrent à 337 655 € (44,27 % du budget) au 31 mars 2024 contre 327 284 € (46,54% du budget) au 31 mars 2023, soit une augmentation de 10 371 €.

Par conséquent, le résultat provisoire s'élève à 15 354 € au 31 mars 2024 contre 45 837 € au 31 mars 2023, soit une diminution de 30 483 €.

M. VERGEREAU explique que l'augmentation de charges par rapport à l'an passé est due à deux facteurs, celui du redressement de l'Urssaf et celle de la prise en charge du salaire de l'Agente de Développement du Comité Régional, alors qu'auparavant celle-ci était inexistante car il s'agissait d'une mise à disposition gratuite.

En ce qui concerne les activités sportives, le réalisé s'établit à 70 490 € (41,53 % du budget) au 31 mars 2024 contre 70 911 € (45,83 % du budget) au 31 mars 2023, soit une diminution de 421 €.

Le Trésorier détaille, ensuite, les différents postes de dépenses par disciplines sportives.

Il annonce que les droits d'organisation diminuent de 14 409 €, soit - 11 942 € Route, Piste, Cyclo-Cross, + 780 € BMX et - 3 248 € en VTT. Concernant les droits d'engagements, il est constaté une diminution de - 8 184 €, dont - 6 477 € en BMX.

M. VERGEREAU précise que cette diminution est en partie liée à une diminution du nombre d'épreuves de Cyclo-Cross (- 10), mais cela n'explique pas totalement cet écart important. Cet arrêté étant au 31 mars avec un mois et demi écoulé sur la saison, il suggère d'attendre une situation plus avancée car l'encaissement des droits d'organisation peut varier d'une saison à une autre.

L'augmentation de 6 913 € sur le poste des licences est due à l'augmentation de 1 € sur la part régionale sur le tarif d'une licence, passant de 11 € à 12 €.

M. DUPLOYER est surpris de constater une baisse aussi importante des droits d'engagements en BMX.

Le Trésorier explique que le Comité Régional devra porter des réflexions sur la diminution du nombre de licenciés en catégorie Jeunes et sur la faible participation en U15 et U17. Il suggère pour la saison prochaine de mettre en place un package sur les droits d'organisation incluant U15-U17 et Ecole de vélo. Le Président ajoute que cette proposition peut être étudiée car la baisse est significative chez les jeunes et un bon nombre d'épreuves s'annulent faute de participants, toutefois cela doit être analysé afin de ne pas léser les recettes du Comité Régional.

Le Trésorier ajoute que le modèle économique du Comité Régional est trop lié aux droits d'engagements et d'organisation et que celui-ci doit développer son réseau de partenaires. Le Président indique que cela fait plusieurs dizaines d'années qu'il entend ces réflexions mais que cette démarche n'a jamais abouti devant la difficulté pour obtenir des partenaires.

M. DUPLOYER explique qu'il serait intéressant pour le prochain mandat d'identifier des élus au sein du Comité Directeur ayant cette appétence de recherche de partenaires afin que le Comité Régional soit moins dépendant de l'activité sportive.

M. JOLIVET explique que lors de démarches vers les partenaires, il a souvent été confronté sur le fait que les Comités Départementaux ou Régionaux ne sont pas identifiés comme un club.

M. PONIER signale que les épreuves MADIOT et VOECKLER rencontrent un franc succès mais celles-ci mettent en difficulté les plus petites organisations dont leur participation s'amointrit. Par ailleurs, il a constaté que les clubs, qui ont parmi eux des entraînements structurés par des éducateurs, voient leurs effectifs se maintenir alors que, pour les autres, il est constaté une déperdition dans leurs catégories jeunes.

## **VI VALIDATION DU BUDGET CYCLO-CROSS POUR LA SAISON 2024/2025**

Comme demandé par la Commission Régionale de Cyclo-Cross, depuis 2023, celle-ci souhaite pouvoir connaître dès le mois de mai son budget accordé pour la saison suivante afin de préparer au mieux les compétitions et stages à venir.

M. VERGEREAU présente le budget prévisionnel réalisé par M. Dominique BEUCHER, Président de la Commission Régionale de Cyclo-Cross. Il rappelle que le budget 2023/2024 s'élevait à 13 000 € pour un réalisé de 10 850 €.

<b>BUDGET CYCLO-CROSS 2024-2025</b>	
<b>LIBELLE DES ACTIONS</b>	<b>BUDGET</b>
Fonctionnement (réunions)	500
COUPE DE FRANCE - TROYES - 23/24 Novembre 2024	3 500
CYCLO-CROSS INTERNATIONAL BELGIQUE/ESPAGNE	4 000
STAGE DE PRÉPARATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE - Décembre 2024	1 000
CHAMPIONNATS DE FRANCE - PONTCHATEAU - Janvier 2025	4 000
<b>TOTAL</b>	<b>13 000</b>

M. VERGEREAU indique qu'il y a une nouveauté pour la saison prochaine avec un déplacement sur un Cyclo-Cross International UCI. Toutefois, il constate qu'un seul déplacement est prévu en Coupe de France, cela induirait qu'aucune sélection ne serait effectuée sur les autres manches, hormis la Coupe de France de Troyes, ainsi que le premier week-end de la manche de Coupe de France à charge des Comités Départementaux.

M. DUPLOYER explique qu'il s'agit, en effet, de l'une de ses propositions car certains athlètes ont refusé des sélections sur des manches de Coupe France car ils préfèrent être emmenés par leur team ou leur club. De ce fait, il a été réfléchi de proposer une nouvelle offre aux athlètes que leurs teams ne proposeraient pas.

Il indique que la Commission Régionale de Cyclo-Cross a prévu de se réunir le samedi 25 mai 2024.

Après échanges, les membres du Bureau valident à l'unanimité des membres présents d'accorder une enveloppe de 13 000 € à la Commission Régionale de Cyclo-Cross pour la saison 2024/2025.

## **VII DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA COTISATION DÉPARTEMENTALE 2025**

Conformément au mandat qui lui a été confié par le Comité Directeur, le 25 octobre 2014, le Bureau doit, lors de sa session du mois de mai, déterminer le montant de la cotisation départementale pour l'année suivante, ce montant s'ajoutant à celui de l'affiliation fixé par le siège fédéral. Cette disposition permet au Comité Régional d'établir ses fiches de caisse dès le 1<sup>er</sup> septembre sans devoir attendre la réunion du Comité Directeur du samedi 19 octobre. Le montant de l'affiliation est de 200 € pour un club précédemment affilié, dont 50 € pour le Comité Régional et de 100 € pour un club nouvellement affilié, dont 25 € pour le Comité Régional.

A ce montant déterminé par la tarification fédérale est ajoutée une cotisation départementale reversée en intégralité au département concerné.

- Rappel de la cotisation : 2019 : 50 €    2020/2021/2022 : 51 €    2023/2024 : 52 €

Le Bureau décide à l'unanimité des membres présents de maintenir le montant de la cotisation départementale à 52 € pour 2025.

## VIII INTERVENTION DU MANAGER TECHNIQUE TERRITORIAL

M. DUPLOYER aborde, tout d'abord, le sujet des subventions ANS Emploi, il indique qu'un choix de priorisation a été effectué vers le poste du Team ELLES, qui concerne la Prévention des violences dans le Sport. Il regrette qu'il n'y ait pas eu de demandes de la part du Comité Départemental de Loire-Atlantique alors qu'un projet de fiche de poste a été élaboré conjointement avec M. VERGEREAU et lui-même, d'autant que cette année, il y a eu peu de demandes déposées par les clubs cyclistes.

Concernant l'aide 1 000 emplois sociaux-sportifs éducatifs, il informe que 4 clubs en Pays de la Loire ont déposé des dossiers : « Team ELLES, UC Nantes Atlantique, Roche sur Yon Vendée Cyclisme et Cyclo Club Castelbriantais ».

Il évoque, ensuite, le point sur les formations fédérales. Il annonce que la formation animateur fédéral à destination des bénévoles encadrants rencontre peu d'attrait puisque cette année aucun stagiaire n'a candidaté à la session de formation. Ce constat a aussi été remonté dans d'autres Comités Régionaux.

Il indique avoir proposé aux clubs BMX de se réunir prochainement pour écrire un projet régional. Pour le moment, 4 personnes volontaires se sont manifestées pour participer aux travaux d'élaboration.

Il poursuit sur l'opération « Elles Arrivent ». La journée de tests s'est déroulée le lundi 22 avril dernier au CREPS des Pays de la Loire en présence de Mme Noémie ROCHARD, Ambassadrice FFC Pays de la Loire, MM. Patrice COSSARD, Président du Team ELLES et Lucas DIAGNE, Directeur Sportif du Team ELLES. Huit féminines ont participé aux tests. La journée était décomposée en 2 parties, le matin, une sortie virtuelle sur home-trainers et l'après-midi une sortie de 50 kms autour de Nantes. Cette journée a été très appréciée par les participantes.

Il souhaite connaître la position du Comité Régional quant à la situation se présentant au sein de la SEF BMX. En effet, une athlète a été absente à deux épreuves du baccalauréat pour se rendre aux Championnats du Monde de BMX alors qu'elle ne rentrait pas dans les critères de qualification pour y participer. La famille de l'athlète a maintenu sa décision de se rendre aux Etats-Unis, alors qu'elle avait connaissance que ce choix serait éliminatoire pour le passage au bac de leur fille. La SEF BMX a pris une mesure conservatoire de suspendre temporairement l'athlète en attendant le Conseil de Discipline. **Les membres du Bureau soutiennent la position de M. DUPLOYER, à savoir qu'il est inacceptable de louper des épreuves du bac pour se rendre en vacances aux Etats-Unis.**

Il poursuit son intervention en dressant un bilan des Championnats de France Route de l'Avenir qui se sont déroulés au début du mois de mai dernier à Altkirch.

Le choix de ne pas héberger est un point positif puisqu'il a permis de se focaliser sur l'aspect sportif.

Toutefois, une piste de réflexion est à l'étude pour héberger uniquement les athlètes des catégories U15/U17F et U17G dans une optique de formation.

Le logement du staff était adapté au groupe et proche du circuit. Concernant le staff, un seul mécano ne suffisait pas, il en faudrait 2 pour la semaine. Le fait d'avoir une personne dédiée à la préparation des repas du staff est un vrai avantage pour les membres du staff.

M. TESSIER explique qu'il est impératif d'organiser des stages de contre-la-montre pour les femmes afin que celles-ci s'améliorent.

Concernant la participation au contre-la-montre mixte, les garçons se sont très bien comportés, en revanche le niveau des filles en Pays de la Loire est trop faible pour espérer obtenir une médaille. Certaines équipes ont émis un avis défavorable pour une participation en 2025 si le collectif femmes ne s'améliore pas.

Concernant les catégories Jeunes jusqu'à la catégorie U17, il faut poursuivre les stages de préparation et regroupement avant le Championnat de France.

Pour l'aspect matériel, à noter quelques constats et plusieurs axes d'amélioration :

- Manque de maillots taille M,
- Galerie des véhicules obsolètes et non fonctionnelles,
- Annonces des sélections trop tardives,

- Données Kinomap sur home-trainers tronquées suite à une erreur du prestataire,
- Les véhicules récents (voitures et camions) du Comité Régional offrent un confort sur ces longs déplacements,
- Système de rangement des roues non fonctionnel dans les camions,
- Tentes, chaises et véhicules non propres avant le déplacement,
- Oreillettes (1 seule fonctionnelle sur 12),
- Nombre de supports vélos insuffisants,
- Manque caisse outils pour ce type de déplacements,
- Deux vélos de dépannage mais qui ne sont pas identiques, un à patins et l'autre à disques,
- Offrir aux sélectionnés un souvenir (chaussettes, serviette Pays de la Loire).

**Les membres du Bureau émettent, dès à présent, un avis favorable pour changer les galeries des véhicules.**

A terme, il indique qu'il faudra réfléchir à une personne en charge de la logistique du Comité Régional. En attendant, M. DUPLOYER se propose d'aider chaque semaine M. MONNIER dans les tâches logistiques du Comité Régional. Le futur alternant du Comité Régional en diplôme d'Etat Cyclisme Traditionnel pourrait assurer quelques tâches logistiques à partir de septembre prochain.

Le Président précise que le Comité Régional n'aura pas besoin d'une personne à temps plein sur la logistique.

M. DUPLOYER poursuit sur les résultats sportifs. Le bilan est un peu meilleur que l'an passé, avec 2 médailles au lieu d'une seule l'an dernier, un collectif davantage concerné par l'esprit d'équipe. La catégorie U17 a été animée par les coureurs ligériens, en revanche les U19 sont totalement passés à côté de leur championnat puisqu'aucun athlète des Pays de la Loire ne figurait dans l'échappée de 17 coureurs. Concernant les U23, une très belle course des sélectionnés avec notamment deux coureurs échappés au cours du dernier tour.

Il termine son intervention en expliquant que le Comité Régional doit poursuivre son accompagnement auprès des jeunes catégories U17G/F.

## **IX DEMANDE D'AIDE À LA CAISSE DE SECOURS ET DE SOLIDARITÉ**

M. VERGEREAU fait état de la demande d'aide auprès de la Caisse de Secours et de Solidarité formulée par M. Lucas CUREAU, titulaire d'une licence Compétition - Open 2 - Route au Vélo Club Verrois, suite à l'accident dont il a été victime le 2 avril 2022 lors d'une compétition survenue à Louvigné-du-Désert (35), laquelle lui a occasionné un arrêt de travail de deux semaines.

M. CUREAU sollicite une aide de 942 € correspondant à une perte de revenus auprès de ses 2 employeurs.

**Après analyse des différentes pièces qui leur ont été communiquées par l'intéressé et sur proposition d'une somme de 300 € par le Trésorier, cette demande est validée à l'unanimité des membres du Bureau présents.**

## **X QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ *Véhicules du Comité Régional sur la journée du 2 juin 2024***

Dans le cahier des charges des épreuves officielles est prévu, un véhicule de dépannage neutre du Comité Régional.

Toutefois, une problématique est rencontrée puisque qu'il ne sera pas possible de mettre à disposition un véhicule du Comité Régional sur toutes ces organisations, puisque le 2 juin prochain, 3 épreuves officielles se dérouleront sur cette journée mais avec des lieux différents, les Elites, les Femmes et les Access. De plus, une sélection régionale effectuée le déplacement sur la Classique des Alpes U19.

Après échanges entre les membres du Bureau, les décisions prises sont les suivantes :

- Classique des Alpes : Skoda du Comité Régional,

- Championnat Régional Access : Skoda du Comité Régional,
- Championnat Régional Femmes : Véhicule du CD Vendée,
- Championnat Régional Elite/ Open 1 : Pas de véhicules du Comité Régional.

Le Président indique ne plus pouvoir se déplacer sur le Championnat Régional Elite/Open 1.

M. PONIER, arbitre sur cette épreuve, se charge de représenter le Comité Régional et d'acheminer les maillots de Champion Régional.

M. PONIER s'interroge sur la nécessité d'avoir autant de véhicules de dépannage sur des championnats régionaux en circuit, prenant exemple du cas du Championnat Régional Open 2 et 3.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 22h10.

## TABLE DES MATIERES

I	ACCUEIL DES PERSONNES PRÉSENTES	page 1
II	INFORMATIONS GÉNÉRALES	page 1
III	ATTRIBUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE 2024	page 3
IV	POINT SUR LES LICENCES AU 21 MAI 2024	page 3
V	POINT SUR LA TRÉSORERIE AU 31 MARS 2024	page 4
VI	VALIDATION DU BUDGET CYCLO-CROSS POUR LA SAISON 2024/2025	page 5
VII	DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA COTISATION DÉPARTEMENTALE 2025	page 6
VIII	INTERVENTION DU MANAGER TECHNIQUE TERRITORIAL	page 6
IX	DEMANDE D'AIDE À LA CAISSE DE SECOURS ET DE SOLIDARITÉ	page 8
X	QUESTIONS DIVERSES	page 8

Date : 17 mai 2024

De : DJ

A: Président et Secrétaire Général

Copie : -

Objet : Calendrier Assemblée Générale électorale 2024

L'élection du Président et des instances dirigeantes des fédérations sportives doit désormais se tenir obligatoirement avant la fin de l'année olympique, soit avant le 31 décembre 2024.

Cette obligation entraîne un décalage du calendrier habituel de la FFC et va avoir un impact sur l'organisation notamment des comités régionaux et la désignation des représentants votants.

La présente note se base sur la tenue d'une Assemblée Elective au Samedi 14 décembre 2024. Les règles à ce jour demeurent celles fixées au Règlement Intérieur de la FFC. Certaines dates sont également ajoutées eu égard à la réforme de la loi de Mars 2023 tenant notamment à la représentation des Sportifs de Haut Niveau, des entraîneurs et des arbitres.

## I Désignation des représentants des associations affiliées et des Comités régionaux et départementaux

### - Détermination du nombre de représentants

En premier lieu, il est rappelé que désormais, le nombre de représentants alloué aux comités régionaux et départementaux sera calculé selon le nombre de licences au 30 septembre précédant l'Assemblée. Au 30 septembre 2024, le nombre de licences par comité sera donc arrêté.

Les associations affiliées ainsi que les Comités régionaux et départementaux devront transmettre au siège fédéral le nom du ou des représentants au plus tard le 16 novembre 2024, soit au moins 4 semaines avant la date de l'AG fédérale<sup>1</sup>.

Cela voudrait dire que pour être le plus proche de leur représentation exacte, les Comités et associations affiliées devraient tenir leur Assemblée entre le 30 septembre (sous réserve que les services fédéraux soient en mesure de donner à chaque structure le nombre exact de leurs représentants) et le 16 novembre 2024.

<sup>1</sup> Article 4 Règlement intérieur

## - Les assemblées régionales et départementales

Aujourd'hui, les Comités tiennent généralement leur Assemblée générale courant décembre et janvier de l'année, soit avant le 28 janvier<sup>2</sup>, notamment eu égard à leur calendrier comptable pour faire voter les exercices. Dès lors, un comité pourrait organiser à ce moment-là deux Assemblées, une avant le 16 novembre 2024 pour procéder à la désignation de leurs délégués, et une plus tard pour le vote de tous les éléments financiers.

Cette solution trouve néanmoins une limite par rapport au calendrier électoral des Comités. En effet, si un Comité procédait avant le 16 novembre à son Assemblée électorale, cela signifierait que lors de l'Assemblée suivante, en janvier 2025 par exemple, une équipe nouvellement élue devrait voter et présenter les comptes de l'ancienne équipe.

## - La prise en compte des anciens représentants

Rappelons que si un Comité n'a pas été en mesure de désigner ses représentants dans les temps, seront alors pris en compte les représentants élus lors de la précédente assemblée (pour un an rappelons-le) à la condition d'être toujours titulaire d'une licence au sein dudit comité<sup>3</sup>.

Cela signifie que si un Comité n'a pas eu le temps de procéder à la désignation de ses représentants avant le 16 novembre 2024, seront pris en compte les représentants élus... pour l'assemblée fédérale de février 2024. Mais là encore attention, d'après l'article 3 actuel du règlement intérieur, ces représentants étant élus pour un an seulement, il faudrait que ces représentants aient été élus... après le 14 décembre 2023...

Prenant un exemple « extrême », un Comité qui aurait élus ses représentants pour l'Assemblée de février 2024 le 1<sup>er</sup> décembre 2023, et qui ne serait pas en mesure de tenir une autre assemblée et d'élire des représentants avant le 16 novembre 2024 n'aurait alors aucun représentant lors de l'Assemblée électorale du 14 décembre 2024.

---

<sup>2</sup> Article 3 Règlement intérieur – date réglementaire

<sup>3</sup> Article 4 Règlement Intérieur

## II Candidatures aux instances dirigeantes

- Le Président et le Bureau exécutif

Les candidatures à la Présidence doit parvenir au siège fédéral au plus tard **six semaines**<sup>4</sup> avant l'Assemblée soit le **2 novembre 2024**.

Les candidats à la Présidence devront ensuite transmettre la liste complète de leur Bureau **quinze jours**<sup>5</sup> avant la date de l'élection, soit le **29 novembre 2024**.

- Le Conseil Fédéral

Les candidatures au Conseil Fédéral doivent également parvenir au siège fédéral au plus tard **six semaines**<sup>6</sup> avant l'Assemblée soit le **2 novembre 2024**

## III Autres dates

La convocation à l'Assemblée Générale doit partir au plus tard **trois semaines**<sup>7</sup> avant le jour de la réunion, soit en espèce le **23 novembre 2024**. Attention, outre les convocations aux délégués, doivent aussi être convoqués les représentants élus directement par les associations affiliées. Les associations et les comités ont jusqu'au 16 novembre 2024 pour transmettre le nom de leurs représentants cela laisse... une semaine pour procéder à l'envoi des convocations, mais avec un nombre de représentants beaucoup plus importants qu'auparavant.

---

<sup>4</sup> Article 12 Règlement Intérieur

<sup>5</sup> Article 12 Règlement Intérieur

<sup>6</sup> Article 23 Règlement intérieur

<sup>7</sup> Article 5 Règlement Intérieur



## CALENDRIER 2024 potentiel

**14 décembre 2024** : Assemblée Générale FFC, Comité National Olympique et Sportif Français, Paris ;

**2 novembre 2024** : Date limite de dépôt des candidatures à la Présidence de la FFC ;

**2 novembre 2024** : Date limite de dépôt des candidatures au Conseil fédéral ;

**2 novembre 2024** : Date limite de candidature à la désignation des représentants des Sportifs de haut Niveau,

**2 novembre 2024** : date limite de dépôt des candidatures aux collèges des entraîneurs et des arbitres

**16 novembre 2024** : Date limite de transmission à la FFC des noms des représentants des Comités régionaux et départementaux et des représentants directs des associations ;

**23 novembre 2024** : Date limite de convocation de l'Assemblée Générale

**29 novembre 2024** : Date limite de dépôt des listes de composition du Bureau exécutif par les candidats à la présidence ;

**28 janvier**: Date limite des Assemblées générales des Comités régionaux FFC (disposition statutaire) ;

**BALANCE BUDGÉTAIRE****EXERCICE 2023-2024**

Numéro de compte	Intitulé du compte	Soldes		Budget		
		Débit	Crédit	Dotations	Ecart	%
10680000	Réserve de fonctionnement		604 935,04			
12000000	Résultat exercice (Bénéfice)		37 465,63			
12900000	Résultat exercice (Perte)					
13120000	subvention d'investissement région		10 600,00			
15100000	Provision pour risque					
15720000	Provision pour travaux					
16400000	Emprunt BPA		58 687,74			
	<b>TOTAL CLASSE 1</b>		<b>711 688,41</b>			
21315000	Ens. immobilier administ.	855 250,20				
21820000	Matériel de transport	181 647,03				
21830000	Matériel de bureau & inform.	70 108,04				
21840000	Mobilier de bureau	9 531,72				
21850000	Matériel route	9 137,78				
21860000	Matériel piste	29 796,98				
21870000	Matériel BMX	11 832,36				
21880000	Matériel Cyclo-cross	6 183,78				
21890000	Matériel Pôle Espoirs	20 687,96				
21900000	Matériel VTT	16 148,77				
21910000	Matériel journal					
21920000	Matériel jeunesse	9 849,69				
23000000	Immobilisations en cours					
28130000	Amort. immeuble administ.		375 740,67			
28182000	Amort. matériel de transport		126 772,20			
28183000	Amort. matériel bureau & inf.		54 524,00			
28184000	Amort. mobilier de bureau		9 531,72			
28185000	Amort. matériel route		4 916,24			
28186000	Amort. matériel piste		27 942,56			
28187000	Amort. matériel BMX		9 035,40			
28188000	Amort. Matériel Cyclo-cross		4 485,42			
28189000	Amort. matériel Pôle Espoirs		20 092,96			
28190000	Amort. matériel VTT		11 555,18			
28191000	Amort. Matériel journal					
28192000	Amort. Matériel jeunesse		3 925,31			
	<b>TOTAL CLASSE 2</b>	<b>1 220 174,31</b>	<b>648 521,66</b>			
32000000	Stock fournitures diverses	345,72				
32000002	Stock livrets pédagogiques Doublet	544,80				
32000014	Stock livres "La Technique"	285,00				
36000002	Stock matériel piste					
36000003	Stock équipement sportif	2 921,18				
36000006	Stock matériel jeunesse					
37100003	Stock imprimés de mutation	4 820,00				
37100005	Stock tickets restaurant					
	<b>TOTAL CLASSE 3</b>	<b>8 916,70</b>				
40100000	Fournisseurs		17 319,57			
40800000	Fournis. fact. non parvenues		16 784,22			
41100000	Clients		169 119,40			
41910000	Acomptes reçus Conseil Régional					
42100000	Personnels rémunérations dues					
42500001	Avances sur frais déplacements	166,34				
42820000	Dettes provisionnées congés payés		13 783,45			

**BALANCE BUDGÉTAIRE****EXERCICE 2023-2024**

Numéro de compte	Intitulé du compte	Soldes		Budget		
		Débit	Crédit	Dotations	Ecarts	%
43100000	Cotis. sécurité sociale		6 017,97			
43200000	Pôle emploi Pays de Loire					
43500000	Malakoff Médéric		1 844,64			
43600000	Autres Organismes sociaux		1 246,53			
43700000	Prestation UP déjeuner	877,00				
43820000	Charges sociales / congés payés		6 103,61			
44550000	Taxe sur CA à décaisser					
44566003	TVA déductible 20 %					
44566004	TVA déductible 10 %					
44567000	Crédit de TVA à reporter		0,42			
44571200	TVA collectée à 20 %					
44700000	Autres impôts & taxes		154,64			
46000000	Coupe interrégionales trial		2 107,10			
46000003	Absences AG régionale					
46000004	Ass. march. transp. & franchise		3 938,05			
46000005	Reversements FFC rte & cc		7 516,69			
46000006	Reversements FFC VTT					
46000007	Reversements BMX		307,10			
46000009	Reversements FFC épreuves élites		9 506,00			
46000010	Absents départ engts pas payés					
46000011	Débiteurs et Crédeurs divers		1 718,21			
46000012	Arrhes/réservations/travaux	3 940,04				
46000013	Trophée de l'Ouest					
46000014	Challenge Rte Ouest Féminin		400,00			
46000015	Tour de l'Avenir					
46000018	Partenaire VTT - TFJVététiste					
46000019	Challenge Inter Régions CPT		2 359,91			
46000020	Calendrier Cyclisme F2 concept		1 603,00			
46000022	C.R.C.Arbitrage		5 147,00			
46000023	DN Dames					
46000024	Projet vélodrome Vendée		2 666,01			
46000025	Structures d'Entraînement et de Form.					
46000026	Indemnités fin carrière					
46000027	Classement BMX SQUORZ	1 248,90				
46000044	SACEM Clubs Loire Atlantique		1 986,14			
46000049	SACEM Clubs Maine & Loire		589,58			
46000053	SACEM Clubs Mayenne		822,93			
46000072	SACEM Clubs Sarthe		1 173,00			
46000085	SACEM Clubs Vendée		1 561,36			
46700002	Prix région		36 139,00			
46700003	Prix hors région		553,75			
46700004	Assurances épreuves route		21 290,75			
46700005	Indemnités sur mutations		71 300,20			
46700006	Abonnements France Cycliste					
46700007	FFC affiliations sociétés		1 094,00			
46700008	FFC licences		14 223,10			
46700009	Participation/coupe BMX		78,79			
46700011	Caisse solidarité coureurs		15 765,40			
46700012	Pénalités administratives					
46700044	Cotisations Dép. 44		52,00			
46700049	Cotisations Dép. 49		52,00			
46700053	Cotisations Dép. 53					
46700072	Cotisations Dép. 72					
46700085	Cotisations Dép. 85		52,00			
46700100	Cautions d'organisations	7 400,00				
46700101	Cautions épreuves BMX		300,00			

**BALANCE BUDGÉTAIRE****EXERCICE 2023-2024**

Numéro de compte	Intitulé du compte	Soldes		Budget		
		Débit	Crédit	Dotations	Ecart	%
46700102	Indemnités arbitres VTT					
46860000	Charges à payer		102,20			
46870000	Produits à recevoir	5 250,00				
47100000	Compte d'attente					
48600000	Charges constatée d'avance	3 252,48				
48700000	Produits constatés d'avance		347,00			
49100000	Prov/dépr. Comptes clients					
	<b>TOTAL CLASSE 4</b>	<b>22 134,76</b>	<b>437 126,72</b>			
50600000	Valeurs mobilières BPA	100 000,00				
50600002	Parts Sociales CA	11 044,32				
50600003	Parts BP BPA	200 200,00				
50880000	Intérêts courus/placements	5 789,23				
51200000	BPA compte général	97 788,08				
51200002	Crédit Agricole	172,73				
51200003	BPA compte sportif	1 873,54				
51200004	BPA compte placements	58 540,26				
51200005	Crédit Agricole Livret A	79 752,74				
51200006	Crédit Agricole Livret A 2	976,09				
51200007	Crédit Agricole Livret A 3	5 162,50				
53100000	Caisse	165,53				
58000000	Virements internes					
	<b>TOTAL CLASSE 5</b>	<b>561 465,02</b>				
60225000	Fournitures de bureau	1 003,70		2 500,00	-1 496,30	40,15%
60610000	Electricité Gaz Eau	4 685,95		7 000,00	-2 314,05	66,94%
60630000	Fournitures d'entretien	91,44		200,00	-108,56	45,72%
60680000	Equipements sportifs	83,00		5 000,00	-4 917,00	1,66%
60681000	Matériel route	544,95		500,00	44,95	108,99%
60681100	Matériel cyclo-cross			100,00	-100,00	
60681200	Matériel VTT			100,00	-100,00	
60681300	Matériel Pôle Espoir			100,00	-100,00	
60682000	Matériel piste			500,00	-500,00	
60683000	Matériel BMX			100,00	-100,00	
60684000	Petits équipements bureau	170,40		200,00	-29,60	85,20%
61320000	Locations	7 442,94		17 500,00	-10 057,06	42,53%
61520000	Entr. répar./immeuble	4 358,59		6 500,00	-2 141,41	67,06%
61550000	Entr. répar. matériel roulant	2 070,42		4 500,00	-2 429,58	46,01%
61560000	Maint. entr. répar. mat. bur.	13 115,73		26 500,00	-13 384,27	49,49%
61610000	Primes d'assurance			2 450,00	-2 450,00	
61810000	Documentation générale			50,00	-50,00	
61850000	Assemblée générale régionale	2 805,17		4 800,00	-1 994,83	58,44%
61851000	Assemblée générale fédérale	2 798,45		1 950,00	848,45	143,51%
61852000	Autres colloques & séminaires	310,70		1 000,00	-689,30	31,07%
62110000	Personnel Intérimaire			100,00	-100,00	
62260000	Honoraires	1 384,58		3 800,00	-2 415,42	36,44%
62261000	Médecine sportive	40,00		900,00	-860,00	4,44%
62310000	Annonces & insertions					
62340000	Coupes & médailles sportifs	1 454,51		1 500,00	-45,49	96,97%
62340001	Médailles & diplômes serv. gén.	1 109,00		1 100,00	9,00	100,82%
62340002	Récompenses VTT TRJV Maillots			-		
62380000	Cadeaux & dons			100,00	-100,00	
62381000	Cotisations diverses			600,00	-600,00	
62520000	Hébergement-rest. sportifs	12 411,54		42 000,00	-29 588,46	29,55%

**BALANCE BUDGÉTAIRE****EXERCICE 2023-2024**

Numéro de compte	Intitulé du compte	Soldes		Budget		
		Débit	Crédit	Dotations	Ecart	%
62522000	Hébergement Séjour Jeunes			3 650,00	-3 650,00	
62525000	Hébergement-rest. serv gx	3 811,43		6 500,00	-2 688,57	58,64%
62530000	Transports sportifs	11 883,48		31 000,00	-19 116,52	38,33%
62532000	Transports Séjour Jeunes			1 400,00	-1 400,00	
62535000	Transports services gx	4 003,11		8 800,00	-4 796,89	45,49%
62540000	Transports abandon de frais	3 188,72		8 500,00	-5 311,28	37,51%
62550000	Charges diverses Région PDL Tour	887,54		12 600,00	-11 712,46	7,04%
62550001	Charges diverses TRJC	112,50				
62560000	Missions & réceptions			600,00	-600,00	
62560001	Indemnités frais de fonction					
62592000	Coupe Régionale piste L HUBY	216,00		1 100,00	-884,00	19,64%
62593000	Coupe régionale VTT			1 300,00	-1 300,00	
62594000	Coupe régionale cyclo-cross	1 487,17		1 650,00	-162,83	90,13%
62595000	Challenge ROF		1 800,12	800,00	-800,00	
62596000	Récompenses podiums			2 250,00	-2 250,00	
62600000	Frais postaux	529,99		1 000,00	-470,01	53,00%
62610000	Téléphone et internet	1 938,44		4 650,00	-2 711,56	41,69%
62620000	Routage calendrier			-		
62630000	Fabrication calendrier			-		
62800000	Frais/prestation UP Déjeuner	172,80		300,00	-127,20	57,60%
63110000	Taxes sur les salaires					
63510000	Impôts directs					
63512000	Taxes locales	2 133,00		7 200,00	-5 067,00	29,63%
64110000	Appointements personnel	105 676,98		214 600,00	-108 923,02	49,24%
64120000	Indemnités Chômage partiel					
64130000	Indemnités diverses					
64200000	Congés provisionnés			1 500,00	-1 500,00	
64500001	Charges patron. URSSAF ASSEDIC	27 286,37		40 100,00	-40 100,00	68,05%
64500004	Charges pat. GPE MEDERIC	6 164,89		13 300,00	-7 135,11	46,35%
64500005	Charges patronales médec. trav.	866,50		750,00	116,50	115,53%
64500006	Charges patronales diverses	4 056,82		12 700,00	-8 643,18	31,94%
64500007	Formation professionnelle					
64500008	UP Déjeuner part patronale	3 122,10		5 800,00	-2 677,90	
64520000	Charges sociales /congés payés			700,00	-700,00	
65400000	Perte sur créances irrécouvrables					
65800000	Charges div. gestion adm.	639,31		1 500,00	-860,69	42,62%
65800001	Aides sportives comités départ.			20 000,00	-20 000,00	
65800002	Aides fonctionnement comités dép	13 000,00		50 000,00	-37 000,00	26,00%
65810000	Charges div. gestion sportive	15 154,52		56 000,00	-40 845,48	27,06%
65810001	Charges div. Gestion SEF FEMMES	15 500,00		15 500,00		100,00%
65810002	Charges div. Gestion SEF BMX	15 500,00		15 500,00		100,00%
65810004	Charges diverses Séjour Jeunes	340,74		4 650,00	-4 309,26	7,33%
66110000	Intérêts sur emprunt	272,43		500,00	-227,57	54,49%
66800000	Autres charges financières	360,61		850,00	-489,39	42,42%
67100000	Charges exceptionnelles / opér.gestion	45,00		-	45,00	#DIV/0!
67120000	Majorations retard URSSAF	369,00				
67180000	Autres charges excep. redress.URSSAF	14 588,00		20 000,00	-5 412,00	72,94%
67880000	Charges exceptionnelles diverses			-		
67500000	Valeur compt. éléments actif cédés	204,95				#DIV/0!
68112000	Dotations aux amortissements	30 062,03		63 750,00	-33 687,97	47,16%
68175000	Dot/prov. Indemnités fin de carrière					
68750000	Provision pour risque					
	<b>TOTAL CLASSE 6</b>	<b>339 455,50</b>	<b>1 800,12</b>	<b>762 650,00</b>		<b>44,51%</b>
86200000	Charges indirectes ou transférées					

**BALANCE BUDGÉTAIRE****EXERCICE 2023-2024**

Numéro de compte	Intitulé du compte	Soldes		Budget		
		Débit	Crédit	Dotations	Ecart	%
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>339 455,50</b>		<b>762 650,00</b>		44,51%
70100000	Affiliations		8 425,00	12 700,00	-4 275,00	66,34%
70200000	Licences		105 974,00	113 000,00	-7 026,00	93,78%
70500000	Droits organisations cycl. trad.		79 062,50	180 000,00	-100 937,50	43,92%
70510000	Droits organisations BMX		2 080,00	2 550,00	-470,00	81,57%
70520000	Droits organisations VTT		2 890,00	10 300,00	-7 410,00	28,06%
70600000	Séjours sportifs		300,00	9 700,00	-9 400,00	3,09%
70700000	Droits d'engagements cycl. trad.		31 588,80	103 500,00	-71 911,20	30,52%
70701000	Droits d'engagements U15-U17		12 674,80	42 500,00	-29 825,20	29,82%
70702000	Droits d'engagements Access		5 084,00	33 300,00	-28 216,00	15,27%
70710000	Droits d'engagements BMX		3 266,80	24 500,00	-21 233,20	13,33%
70720000	Droits d'engagements VTT		469,10	10 700,00	-10 230,90	4,38%
70800000	Produits de mutations		15 660,00	16 500,00	-840,00	94,91%
70800001	Dons et legs		2 552,48	1 000,00	1 552,48	255,25%
70810000	Prestations diverses F.F.C.			250,00	-250,00	
70830000	Locations diverses		270,00	500,00	-230,00	54,00%
70831000	Locations BMX		90,00	500,00	-410,00	18,00%
70900001	Challenge régional cyclo-cross		300,00	1 050,00	-750,00	28,57%
71000000	Indemnités mutations hors rég.		7 715,00	5 500,00	2 215,00	140,27%
74000000	Subventions Conseil Régional SPT			7 400,00	-7 400,00	
74000001	Subvent. Conseil Régional Haut Niv			13 300,00	-13 300,00	
74000004	Subvent Conseil Régional PDL Tour			15 400,00	-15 400,00	
74100000	Subventions Etat ANS		6 700,00	24 700,00	-18 000,00	27,13%
74100001	Subventions Etat Pôle Espoirs			13 000,00	-13 000,00	
74100003	Subvention Aide à l'Alternance		5 000,00	11 500,00	-6 500,00	43,48%
74100004	Subvention Etat S.R.A.Vélo					
74300000	L. N. Cyclisme			6 900,00	-6 900,00	
74400000	Partenariats		11 000,00	28 000,00	-17 000,00	39,29%
75100000	Calendriers			-		
75300000	Droits d'insertions épreuves		14 976,00	30 500,00	-15 524,00	49,10%
76700000	Produits nets/cessions V. M. P.		5 539,41	7 700,00	-2 160,59	71,94%
77110000	Produits excep/opérations de gest.		5 099,77	100,00	4 999,77	5099,77%
77180000	Pénalités absence A.G.			3 100,00	-3 100,00	
77500000	Produits cessions éléments actif		287,00	500,00	-213,00	57,40%
77700000	Quote-part/subv invest. transpondeur		1 616,00	1 600,00	16,00	101,00%
77700001	Quote-part/subv invest. fourgon renault		1 200,00	2 400,00	-1 200,00	50,00%
78750000	Reprise sur provision pr risques URSSAF		20 000,00	20 000,00		100,00%
79100000	Dons - Abandons de frais		3 188,72	8 500,00	-5 311,28	37,51%
	<b>TOTAL CLASSE 7</b>		<b>353 009,38</b>	<b>762 650,00</b>		46,29%
87100000	Subventions indirectes ou transférées					
	<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>353 009,38</b>	<b>762 650,00</b>		46,29%
	Comptes de capitaux		711 688,41			
	Comptes d'immobilisations	1 220 174,31	648 521,66			
	Comptes stock & en-cours	8 916,70				
	Comptes de tiers	22 134,76	437 126,72			
	Comptes financiers	561 465,02				
	Comptes de charges	339 455,50	1 800,12			

**BALANCE BUDGÉTAIRE****EXERCICE 2023-2024**

Numéro de compte	Intitulé du compte	Soldes		Budget		
		Débit	Crédit	Dotations	Ecarts	%
	Comptes de produits		353 009,38			
	<b>TOTAUX</b>	<b>2 152 146,29</b>	<b>2 152 146,29</b>			
	<b>RÉSULTAT</b>	<b>15 354,00</b>				





<b>TOTAL</b>		<b>33 200</b>	<b>38 200</b>	<b>-5 000</b>
--------------	--	---------------	---------------	---------------

<b>FONCTIONNEMENT TECHNIQUE ET COMMISSION</b>	<b>N° COMPTE</b>	<b>REALISE</b>	<b>BUDGET</b>	<b>ECART</b>
---	------------------	----------------	---------------	--------------

Frais généraux MTT - Réunion ETR	81902000	1 302	3 000	-1 698
Réunion commission Cyclisme pour tous	82400001	459	500	-41
Réunion commission Gravel	80000000		500	-500
Réunion commission Sécurité	82400016		500	-500
Logistique - matériel	81909001	3 103	7 500	-4 397
				0
				0
<b>Sous-total Activités Sportives Pures</b>		<b>4 864</b>	<b>12 000</b>	<b>-7 136</b>
<b>Sous-total Développement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 864</b>	<b>12 000</b>	<b>-7 136</b>

### ACTIVITÉS DEVELOPPEMENT

<b>Activités jeunes</b>	<b>N° COMPTE</b>	<b>REALISE</b>	<b>BUDGET</b>	<b>ECART</b>
-------------------------	------------------	----------------	---------------	--------------

Fonctionnement (réunions)	51700007	134	500	-366
Activités jeunes TFJC (jeune arbitre)	51700008		1 000	-1 000
Accompagnement des clubs SRAV - EFC (visite + kits) - Animations	51701002	1 259	2 000	-741
Formation SRAV (Subvention ANS PST)	51701003	397	5 200	-4 803
<b>Sous-total Activités Sportives Pures</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Sous-total Développement</b>		<b>1 790</b>	<b>8 700</b>	<b>-6 910</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 790</b>	<b>8 700</b>	<b>-6 910</b>

<b>Développements Divers</b>	<b>N° COMPTE</b>	<b>REALISE</b>	<b>BUDGET</b>	<b>ECART</b>
------------------------------	------------------	----------------	---------------	--------------

Fonctionnement	50000000		500	-500
Prévention violences dans le sport ANS PST	53000002	80	1 800	-1 720
Récompenses Challenge Féminin U15/U17	52700013		1 000	-1 000
Aide auprès des Ctés Dépt (déplacements/Chall.Féminin U15/U17)	52700014		1 250	-1 250
Séjours jeunes	53100000	41	9 700	-9 659
Actions - Plan de Féminisation F.F.C. (Ambassadrice)	52700015	61		
Animation Défi un champion	53000003	934	500	434
<b>Sous-total Activités Sportives Pures</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Sous-total Développement</b>		<b>1 116</b>	<b>14 750</b>	<b>-13 634</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 116</b>	<b>14 750</b>	<b>-13 695</b>

<b>PROFESSIONNALISATION</b>	<b>N° COMPTE</b>	<b>REALISE</b>	<b>BUDGET</b>	<b>ECART</b>
-----------------------------	------------------	----------------	---------------	--------------

<b>FORMATIONS INITIALES</b>				0
-----------------------------	--	--	--	---

Coordination/Fonctionnement	52600000	2 610	2 635	-25
Module Accueil	52200012	-200	-1 440	1 240
Animateur fédéral	52200013		750	-750
Educateur route/piste	52200014	1 518	-1 325	2 843
Educateur VTT	52200024	1 514	-2 100	3 614
Educateur BMX	52200016	-1 024	-3 470	2 446
Achat documents pédagogiques	52200019			0
Formations continues (FORCE)	52200001		1 300	-1 300
<b>AUTRES</b>				0
				0
Colloque des arbitres nationaux	52200010	608	700	-92
Formation BMX arbitres administrateurs	52200018	38		38
				0
<b>Sous-total Activités Sportives Pures</b>		0	0	0
<b>Sous-total Développement</b>		5 064	-2 950	8 014
<b>TOTAL</b>		<b>5 064</b>	<b>-2 950</b>	<b>8 014</b>

169 700

**ACTIVITÉS SPORTIVES**

<b>TABLEAU RÉCAPITULATIF</b>	<b>RÉALISÉ</b>	<b>BUDGET</b>	<b>ÉCART</b>
<b>ROUTE</b>	<b>6 474</b>	<b>45 000</b>	<b>-38 526</b>
<b>TOTAL ROUTE</b>	<b>6 474</b>	<b>45 000</b>	<b>-38 526</b>
<b>PISTE</b>	<b>3 932</b>	<b>17 000</b>	<b>-13 068</b>
<b>CYCLO-CROSS</b>	<b>10 850</b>	<b>13 000</b>	<b>-2 150</b>
<b>VTT</b>	<b>470</b>	<b>12 000</b>	<b>-11 530</b>
<b>BMX</b>	<b>2 730</b>	<b>12 000</b>	<b>-9 270</b>
<b>STRUCTURES DE HAUT NIVEAU</b>			
<b>Programme d'accession Haut-Niveau</b>	<b>33 200</b>	<b>38 200</b>	<b>-5 000</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>FONCTIONNEMENT TECHNIQUE ET COMMISSION</b>	<b>4 864</b>	<b>12 000</b>	<b>-7 136</b>
<b>ACTIVITÉS DEVELOPPEMENT</b>			
<b>Activités jeunes</b>	<b>1 790</b>	<b>8 700</b>	<b>-6 910</b>
<b>Développement divers</b>	<b>1 116</b>	<b>14 750</b>	<b>-13 634</b>
<b>PROFESSIONNALISATION</b>	<b>5 064</b>	<b>-2 950</b>	<b>8 014</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>70 490</b>	<b>169 700</b>	<b>-99 210</b>
. Sous-total Activités Sportives Pures	62 520	149 200	-86 680
. Sous-total Développement	7 970	20 500	-12 530